AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 16-6-77438090

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"
(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.28.72

ABONNEMENT ANNUEL :
Régisseur de recettes de la D.D.A.
C.C.P. Montpellier 5238-57

50 francs

n° 17 - 10 juin 1977

La persistance du mauvais temps accroît les difficultés rencontrées dans la lutte contre les ravageurs et les maladies, tant en viticulture qu'en arboriculture et en cultures légumières. La lutte devra être menée avec vigueur, si les conditions climatiques actuelles persistent.

VIGNE

MILDIOU - Au cours de la floraison, perturbée par le mauvais temps, la protection doit être maintenue. Nous conseillons une nouvelle application généralisée avant le 15 juin (à cette date, de nouvelles attaques seront visibles).

Les doses suffisantes de matière active doivent être apportées. Les appareils de pulvérisation doivent assurer une excellente répartition du produit aussi bien sur feuilles que sur grappes. Eviter les cuivres.

Au cas où de nouvelles perturbations surviendraient au cours de la période de floraison, nous conseillons d'effectuer une application supplémentaire, celle conseillée ci-dessus pouvant être lavée à la suite d'un orage brutal. Le stade le plus critique se situent à la chute des capuchons floraux, découvrant ainsi la protection. Préférer les fongicides mixtes efficaces contre le mildiou et le botrytis.

Citons parmi les produits dont la vente a été autorisée récemment le mélange DPX 32-17 + mancozèbe.

OIDIUM - En cas de temps perturbé, ajouter un soufre micronisé mouillable. Recourir de préférence au poudrage, en cas de conditions favorables.

BOTRYTIS - L'attention est attirée à nouveau sur l'époque favorable du traitement (chute des capuchons floraux). Voir les modalités de lutte dans le bulletin précédent.

ANTHRACNOSE - Dans les plantations où cette maladie sévit, il convient de traiter. Les conditions étant extrêmement favorables au développement de cette maladie. Les produits anti-mildiou sont efficaces.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES - Maintenir la protection notamment dans les vergers où la maladie s'est déclarée en vue d'éviter des attaques ultérieures préjudiciables. La persistance de l'humectation des feuilles est extrêmement favorable à la maladie.

OIDIUM (Pommier) - Assurer une nouvelle protection. (soufrage)

CLOQUE - A la faveur des pluies une attaque exceptionnellement tardive de "Cloque" est apparue sur les jeunes feuilles des organes faibles de nombreux pêchers. Un traitement fongicide ne s'impose pas.

ANTHRACNOSE (Cerisier) - Renouveler la protection.

CARPOCAPSE - Un regrettable lapsus a rendu incompréhensible les modalités de lutte dans les vergers de poiriers (bulletin précédent). Lire :

Par contre, les poires, peu(et non plus) sensibles en cette saison, peuvent être dispensées d'une protection insecticide jusqu'à la fin juin.

CAPUA - Surveiller l'apparition du ravageur. Utiliser le méthomyl.

TORDEUSE ORIENTALE - Assurer la protection des pousses en pépinières et jeunes vergers.

P.221

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal MONTPELLIER - Le Directeur : P. JOURNET - N° d'inscription P.P. : 531 A.D.

CULTURES LEGUMIERES

Le danger est accru, aussi conseillons-nous de maintenir une bonne protection sur tomates (contre les différentes maladies).

Les cultures de melons devront faire l'objet également de traitements contre la cladosporiose, l'anthracnose et surtout l'oïdium. Alterner les produits.

La lutte contre les aleurodes doit être entreprise à des intervalles de huit jours pour obtenir de bons résultats, à l'aide de méthomyl, méthidathion, bioresméthrine.

SOINS APRES LA GRELE (VIGNE)

En cas de grêle, si la récolte est entièrement perdue, il est préférable de tout retailler sur la base intacte des sarments. Cette opération ne doit plus être envisagé après une certaine date (20 jours après floraison).

Des traitements chimiques peuvent être appliqués. Si la température ne dépasse pas 20°, l'application doit être effectuée dans les 15 à 18 heures après la chute de grêle pour être efficace. Il est avantageux de lutter à la fois contre le botrytis et la "maladie de la grêle", à l'aide de fongicides efficaces contre ces deux champignons : dichlofluanide (Euparène), vinchlozoline (Ronilan, Sumiclex), promedione (Rovral). Captane et folpel sont efficaces contre le rot-blanc dû à la grêle. Enfin il convient d'assurer la protection contre le mildiou.

RENOUVELLEMENT DES TRAITEMENTS APRES LES PLUIES

Il est bien évident qu'un traitement peut être lavé, et ne peut donc jouer son rôle de protection au moment opportun (sortie de taches annoncée par la Station).

Le caractère de la pluie a un rôle déterminant dans la fixation d'un seuil (10 à 15 mm de pluie violente peuvent laver de manière plus importante que 15 à 20 mm de pluie modérée).

Les différents produits ne présentent pas la même rémanence. Celle-ci peut varier du simple au double.

De manière générale, il convient de renouveler l'application d'urgence si une pluie survient brutalement après un traitement, rendant nulle la protection avant une période dangereuse (date indiquée par la Station) (cas des maladies et de certains insectes).

Les fortes précipitations sont généralement néfastes aux pullulations acariennes. Avant de réaliser une intervention prendre le temps de vérifier si celà en vaut la peine et le prix.

PUCERONS DES CEREALES

Les pucerons commencent à se manifester sur épis en de nombreux points du Lauragais : ces attaques peuvent réduire le nombre et le poids des grains.

Nous conseillons donc aux agriculteurs de suivre attentivement la progression des populations sur épis dans chaque champ : n'intervenir que si deux épis sur trois sont colonisés par les pucerons.

Toute intervention s'avère inutile lorsque le grain, au stade laiteux, a pris sa taille définitive.

Les matières actives autorisées à la vente pour lutter contre ces pucerons sont :

- le PIRIMICARBE 125 g m.a./ha (Pirimor)
- la PHOSALONE 600 g m.a./ha (Zolone, Azofène)
- le BROMOPHOS 375 g m.a./ha (Sovi - Nexion)
- l'ENDOSULFAN 525 g m.a./ha (Thiodane, Thiodan)
- le DIALIFOS + ENDOSULFAN (360 + 280 g m.a./ha (Fendix)

Ces produits ne sont pas dangereux pour les abeilles.

LE CHEF DE CIRCONSCRIPTION,

V. LAGAUDE

Tirage du 10 juin 1977 - 1 400 exemplaires